



Protection contre les incendies et préservation de l'environnement



Associu pè u ristoru è u riacquistu di i chjassi cumunali balanini.



**Contrat d'entretien à l'année et au mois
Devis sur demande
sous 8 jours après examen du site**

NOS PARTENAIRES :



A.C.I.

Ateliers et Chantiers d'Insertion

A.R.S.M. - Complexe école - 20256 CORBARA
Tél. 04 95 65 38 04 • commercial 06 20 41 97 33
mail : arsm-corse@orange.fr
www.balagne-debroussaillage.fr

Débroussaillage Broyage des déchets verts Petit élagage et abattage Petite maçonnerie Taille de haie

*Particuliers, Syndics, Collectivités Locales
Pensez à nettoyer vos terrains,
protéger vos maisons, vos villages,
et soyez en règle en cas d'incendie*



U priservamentu di l'ambiente è lotta contru à l'incendii

**Association
pour la Réhabilitation
des Sentiers Municipaux
de Balagne**





FAIRE APPEL AUX SERVICES DE L'ARSM



Broyer
ses déchets
verts
à domicile

Nos Avantages :

Faites appel à nos services des maintenant pour en tirer les meilleurs avantages.

Vous pouvez organiser une visite préalable de votre jardin, selon votre temps libre, afin d'établir la liste de vos besoins, il est aussi envisageable de demander un devis rapide soit par téléphone 04 95 65 38 04 ou 06 20 41 97 33 mail : arsm-corse@orange.fr

Nous vous proposons un travail soigné et de grande qualité tout en prenant soin de l'environnement. Grâce à une organisation rigoureuse, nous vous garantissons un travail rapide et efficace.

Après chaque intervention, notre équipe s'assure de laisser votre jardin propre et en parfait état.



Grace à ce service, vous n'aurez plus à vous soucier de l'évacuation de vos déchets verts après chaque taille.

Vous pouvez même vous dispenser de vous rendre à la déchèterie et de vous éviter de long déplacement, de la perte de temps, et des économies de carburant.

Les particuliers bénéficient d'une exonération des charges auprès des Impôts à hauteur de 50% sur présentation de notre facture ARSM.

Service sur mesure

A part la prise en charge des déchets verts, l'ARSM propose d'autres prestations comme les travaux de jardinage et débroussaillage. Nous vous offrons alors une combinaison de plusieurs services afin de vous faciliter la tâche.

Vous avez la possibilité de formuler tous vos besoins en matière de jardinage auprès de notre service clientèle. Que ce soit pour une mission ponctuelle ou un contrat récurrent.

Nos professionnels vous aideront ainsi à trouver la solution qui correspond le mieux à vos exigences.

En combinaison avec la prise en charge des déchets verts, vous



pouvez aussi demander le service de taille de haie, afin d'obtenir des résultats optimaux et de gagner du temps. Notre personnel est en mesure de déterminer la bonne hauteur de votre haie en fonction de la saison et de l'aspect de votre jardin, ainsi que pour l'ensemble de vos végétaux.

L'ARSM est capable d'effectuer d'autres travaux particuliers comme le débroussaillage de grande surface, la taille d'arbustes, la tonte du gazon et même la prise en charge de votre espace vert.

Le principal avantage de nos services sur mesure est le fait que vous n'aurez plus à contacter plusieurs prestataires pour différentes tâches.



Utilisation des déchets verts après broyage

Pour se débarrasser des déchets verts provenant de la tonte du gazon, ou du débroussaillage de son jardin, et, ce sans enfreindre la loi et en respectant l'environnement, il existe diverses solutions. Les brûlages étant restreints :

- Le broyage des déchets verts consiste à transformer en copaux (broyats) les résidus de taille et d'élagage.

- 1ère solution : L'un des types de traitement, de déchets verts et le paillage, consiste à recouvrir de copaux le sol au pied des cultures et plantations d'arbres, de légumes ; etc..... cela évitera les mauvaises herbes, enrichira les sols et limitera l'arrosage.

- 2ème solution : Le compostage : Avoir un bac à compost individuel, on y dépose les broyats ainsi que les déchets de cuisine fermentescible après plusieurs mois on réalise du compost. Cela permettra la fertilisation des sols cultivés, et contribuera grandement à la réduction des déchets de manière intelligente.

Pour nous joindre, faites appel à l'ARSM :

Tél. 04 95 65 38 04 / portable : 06 20 41 97 33 / mail : arsm-corse@orange.fr
site web : www.balagne-debroussaillage.fr

Si répondre laissez votre message, nous vous rappelons rapidement.